

L'an deux mille dix-neuf, le 02 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

**Etaient présents : MM KUBISZ, GARRIVET, VILLIOT, GAYNECOETCHE, MULLER, VAN ASSCHE, LEVASSEUR.**

**Absents excusés : M. MUNOZ**

**Mme LABBEZ pouvoir donné à Mme GAYNECOETCHE**

**Mme NOWAK pouvoir donné à M. VILLIOT**

**M. CAILLEUX pouvoir donné à M. LEVASSEUR**

**Absent : Mme PERRIER**

**Secrétaire de séance : Mme GARRIVET**

**ORDRE DU JOUR :**

Décision modificative budget communal Alarme bâtiments Modification règlement intérieur cantine et périscolaire Questions diverses.
--

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 novembre 2019.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la modification du règlement intérieur cantine et périscolaire, ainsi que la rétrocession RN2

Présentation du projet méthaniseur

## **DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir mandater des factures d'investissement, il est nécessaire de prendre les décisions modificatives ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-1912 : Isolation phonique cantine		33 166.34 €
D 21571-1906 : Tondeuse	33 166.34 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>33 166.34 €</b>	<b>33 166.34 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
A l'unanimité accepte les modifications proposées.

## **ALARME BATIMENTS**

Monsieur le Maire fait lecture des 4 devis demandés pour le remplacement du système d'alarme de la salle multifonction, ce dernier étant en panne et obsolète.

Vu le budget communal,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
A retenue

La société Verisure a été retenue avec un contrat d'engagement de 24 mois et d'un abonnement à 73.49 €/mois et d'autoriser le Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce contrat.

## REGLEMENT INTERIEUR CANTINE ET PERISCOLAIRE

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter la modification du règlement intérieur cantine et périscolaire concernant le remboursement des repas ou réservations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
A l'unanimité approuve la modification du règlement intérieur de la cantine et du périscolaire.

## REMISE DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de RN2 déviation de Péroy les Gombries, l'Etat va réaliser un itinéraire de substitution à la RN2 qui a vocation à être remis, en parie, à la commune.

Une convention de remise de la voirie à la commune a pour objet de définir les modalités de remise de la voirie.  
Une somme forfaitaire de 232 100 .00 € sera versée à la commune, somme correspondant à l'estimation hors taxes des travaux de remise en état de la voirie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remise de voirie à la commune, et le charge de signer tout autre document se rapportant à cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

Travaux RN2  
Remerciements VMEH pour la subvention versée

La séance est levée à 22 h 35.

Le Maire,

Richard KUBISZ

M. MUNOZ	Absent	Mme GARRIVET	
M. CAILLEUX	Absent	Mme NOWAK	Absente
M. VILLIOT			
M. MULLER		Mme GAYNECOETCHE	
Mme VAN ASSCHE		M. LEVASSEUR	
Mme PERRIER	Absente	Mme LABBEZ	Absente